

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
de la région Pays de la Loire**

**Avis du CSRPN plénier du 06/04/2023**

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 27.  
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur les couches intégrées dans le projet de SIG dans le cadre du marché ERC	Bénéficiaires : Conseil régional, DREAL	Avis : Favorable
----------------------	--	---	---------------------

### Échanges

Le CSRPN souhaite savoir si un texte accompagnera les cartes. Il demande également si les cartes identifient des zones sur lesquelles il n'est pas possible de réaliser de compensation ou au contraire des zones où celle-ci doit s'intégrer dans le maillage identifié.

Il est indiqué qu'il s'agit d'un outil d'aide à la décision et non pas de prescription, les cartes ne seront pas opposables, elles permettent d'aiguiller les porteurs de projet.

Le CSRPN relève qu'il pourrait y avoir des erreurs d'interprétation et un biais de hiérarchisation à cause de l'association de la classification à une note.

Il est répondu qu'une note méthodologique accompagne les cartes pour aider le maître d'ouvrage dans sa décision. Les notes ont un objectif méthodologique et n'apparaîtront pas sur les WebSIG du Conseil régional et de la DREAL pour éviter la confusion.

Le CSRPN note qu'il n'y a pas de couche relative aux enjeux flore. Il demande s'il est possible de réaliser une analyse des enjeux à échelle des ZNIEFF comme cela est fait pour faune. Les couches d'alertes flore ne sont pas homogènes au niveau régional mais sont intéressantes.

Il est indiqué que la question de l'utilisation des sources d'information intéressantes mais non homogènes a été soulevé à l'élaboration des cartographies. Il a été choisi de ne pas les représenter pour ne pas avoir de biais, mais de les indiquer dans la note méthodologique. Les ZNIEFF sont représentées au titre des enjeux faune et flore sans distinction, l'analyse n'est pas faite, c'est au maître d'ouvrage de faire la recherche. S'il y a besoin de distinguer les 2 types de ZNIEFF une réflexion peut être entamée.

Le CSRPN soulève des difficultés à interpréter les cartes. La carte « évitement » concentre toutes les zones à enjeux déjà connues. Il demande si les zones claires qui ne ressortent pas sur la cartographie ne sont pas à éviter, ce n'est pas parce que les enjeux ne sont pas concentrés qu'il n'y en a pas.

Il est répondu qu'il s'agit de la difficulté des cartes. Là où il n'y a pas de données d'inventaires ou de zonage cela peut donner l'impression qu'il n'y a pas d'enjeux. La note méthodologique rappelle que les cartographies ne se substituent pas aux inventaires terrain et qu'elles ne sont pas une représentation exacte des enjeux mais des couches homogènes au niveau régional actuellement disponibles. Ce point doit être clair dans la note.

Le CSRPN relève que la couche « zone humide » est réalisée sur la base de probabilité. Il souhaite savoir s'il peut être imaginé d'avoir une couche « altération des zones humides », et pas uniquement que du potentiel, en se basant sur les données du remembrement ou drainage pour visualiser le potentiel de restauration.

Il est indiqué qu'il s'agit de l'idée globale, mais il n'y a pas de couche drainage disponible, y compris au sein des services de l'État, et les couches d'altération sont réalisées par les SAGE et ne sont pas homogènes, le travail est donc basé sur la couche d'occupation du sol.

Le CSRPN indique que sur les territoires qui apparaissent « peu favorables » il pourrait être mis deux légendes, « peu favorable » et « manque de données ». Il souhaite également savoir jusqu'à quelle échelle de précision peut descendre la cartographie.

Il est précisé qu'il ne sera pas indiqué de zones « sans enjeu » et que la notion de données insuffisantes sera rappelée dans l'introduction de la note méthodologique. Concernant l'échelle il y a un tableau joint à la note qui indique la résolution des différentes couches pour savoir quel enjeu est apprécié à quelle précision.

## Délibération

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable assorti des remarques ci-dessus.

Le 22/04/2023

Le président du CSRPN des Pays de la Loire  
Jean-Guy Robin

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Robin', is written over a long, thin horizontal line that extends across the page.